

Communiqué de presse

Lausanne, le 14 septembre 2021

## ***Plan climat, Acte 1 : Augmentation de taxes, non-restitution des sommes facturées en trop et mesurette sociales déguisées !***

Le groupe du PLR Lausanne refusera ce soir le préavis N°2021/24 présenté par la Municipalité et visant à mettre en œuvre une première série de mesures liées en particulier à la mobilité dans le cadre du plan climat.

De manière générale, le PLR Lausanne soutient une politique climatique lausannoise engagée et proactive et toute mesure permettant de contribuer à la protection de l'environnement.

Dans le préavis en cause, que nenni ! Sous couvert de protection de l'environnement, la Municipalité fait fi des 34 millions qu'elle devait restituer aux consommateurs suite aux montants facturés en trop par les SIL en les compensant par des augmentations de taxes, ceci afin de financer une série de « mesurette » sociales liées notamment à la gratuité des transports publics.

Qui plus est, le financement de ces mesures est garanti pour les 4 prochaines années seulement soit un effet pour le moins dérisoire sur les engagements pris en faveur de l'environnement par la Ville. En réalité, le préavis N°2021/24 a plus vocation à mettre en œuvre le programme électoral du parti socialiste qu'à faire face au défi climatique et il convient de le refuser.

Soucieux de contribuer, à l'échelle lausannoise, à une transition énergétique efficace et réaliste, le PLR Lausanne dépose ce jour un postulat visant favoriser le remplacement des voitures thermiques par des voitures électriques.

Le remplacement rapide des véhicules thermiques par des véhicules électriques est une mesure permettant de diminuer la quantité de CO<sup>2</sup> créée par la mobilité. Une telle mesure est d'ailleurs prévue pour les taxis. Ainsi, une politique incitative (fiscalité attractive, avantages pratiques et subventions, sur le modèle des subventions existantes pour les vélos électriques) visant à remplacer les véhicules thermiques par des véhicules électriques doit être mise en place. Le PLR souhaite que la Municipalité examine rapidement les mesures qu'il propose.

---

### **Pour tous renseignements complémentaires :**

Xavier de Haller, conseiller communal, 079 362 51 53

Mathilde Maillard, conseillère communale et secrétaire générale du PLRL, 079 699 23 11

Annexe : postulat du Groupe PLR « Donnons un coup de gaz à la transition énergétique »